

AFFAIRES CULTURELLES

Centre d'Art d'Ivry

Renouvellement de la signalétique et requalification des espaces du centre

Demande de subvention auprès de la DRAC d'Ile-de-France

EXPOSE DES MOTIFS

Le centre d'art contemporain d'Ivry-sur-Seine d'Ivry a fêté ses 20 ans en 2007. Chronologiquement, c'est le second centre d'art à avoir été créé en France, et le premier en Île-de-France. Il fait cohabiter au sein d'un même lieu deux structures, l'une municipale, l'autre associative : la galerie municipale Fernand Léger et le CREDAC, (centre de recherche et de diffusion pour l'art contemporain, association loi 1901 subventionnée par la municipalité d'Ivry, le ministère de la Culture / DRAC d'Ile-de-France, le Conseil Général du Val-de-Marne et la région d'Ile-de-France).

Compte tenu de sa localisation (à l'une des entrées du centre Jeanne Hachette, sous le « pont » qui enjambe l'avenue Georges Gosnat) et de sa configuration particulière (locaux d'exposition en sous-sol), il est apparu nécessaire d'améliorer la « visibilité » de la façade du centre d'art sur l'avenue Georges Gosnat, les conditions d'accueil et d'accessibilité du public et les conditions de travail des personnels.

L'agence LOD-Design a été retenue en 2007 pour conduire en deux phases, sur les années 2007 et 2008, une opération de requalification visant à :

1 - améliorer les conditions de travail et de sécurité des équipes

- réorganisation des fonctions d'accueil et de bureaux (isolation du bureau de travail - secrétariat de la galerie Fernand Léger - en rez-de-chaussée, accueil en sous-sol)
- améliorer l'éclairage et le confort visuel (absence de lumière du jour)
- homogénéiser les surfaces, faciliter l'entretien
- réorganiser l'implantation d'une télésurveillance (l'ancienne est hors service pour cause d'obsolescence)

2 - améliorer les conditions d'accueil, d'information et de sécurité des publics

- signalétique, fléchage, signes visuels depuis l'espace public vers l'intérieur du lieu
- rendre plus fluide la circulation intérieure
- rationaliser les volumes de rangement de la documentation et des éditions
- mieux intégrer les éléments techniques tels que les portes coupe-feu, les signalétiques obligatoires (mobilier incendie et secours)

Le coût prévisionnel de ces aménagements s'est établi à 170 000 € HT (y compris le renouvellement du système de vidéo-surveillance), somme inscrite au budget communal 2007.

La DRAC d'Ile-de-France (Ministère de la culture), représentée au sein du conseil d'administration du CREDAC, s'était prononcée en faveur de ces aménagements. Elle les a subventionnés en 2007 à hauteur de 20 000 € par le biais d'une commande publique, et s'est engagée à verser à la ville, en 2008, le solde de cette subvention, soit 22 000 € (pour une participation globale correspondant à 25% des dépenses engagées).

Je vous demande donc de solliciter auprès de la DRAC d'Ile-de-France une subvention de 22 000 € pour les aménagements du Centre d'Art d'Ivry.

AFFAIRES CULTURELLES

Centre d'Art d'Ivry

Renouvellement de la signalétique et requalification des espaces du centre

Demande de subvention auprès de la DRAC d'Ile-de-France

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que le centre d'art d'Ivry-sur-Seine fait cohabiter au sein d'un même lieu deux structures : la galerie municipale Fernand Léger et le centre de recherche et de diffusion pour l'art contemporain (CREDAC),

considérant l'étude engagée sur la réhabilitation du centre Jeanne Hachette,

considérant que le Centre d'art, de par sa localisation à l'une de ses entrées, est partie intégrante du centre Jeanne Hachette,

considérant qu'une procédure de commande publique a permis de lancer une opération de renouvellement de la signalétique et de requalification des espaces publics du Centre d'art d'Ivry, bénéficiant à ce titre d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (service des arts plastiques),

vu le budget communal,

DELIBERE

par 42 voix pour et 1 abstention

ARTICLE 1 : SOLLICITE auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France une subvention de 22 000 € pour les aménagements du Centre d'Art d'Ivry, et AUTORISE le Maire à engager les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 JUIN 2008